



Aubenas-les-Alpes

Compte rendu de la séance du mercredi 05 juillet 2023

Secrétaire(s) de la séance:

Ordre du jour:

1. DECISIONS MODIFICATIVES

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

022 : - 36598.87
617 : + 15000.00
615231 : + 15000.00
6156 : + 8558.87

Total : +1960.00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

777.042 : +1960.00

DEPENSES INVESTISSEMENT :

001 : -10116.00
2131 : + 5000.00
2157.53 : + 1300.00
2158.65 : + 4337.00
2188.65 : + 4300
2152.162 : + 40000.00
203.64 :- 50361.39

RECETTES INVESTISSEMENT :

2131.041 : - 5540.39

2. Annulation délibération concernant la modification des taux 2023 pour la commune et décision de reconduire les taux 2022

3. Discussion autour des DP de Martin et de Sircc ainsi que du PC de Puch

Délibérations du conseil:

DECISIONS MODIFICATIVES (DE 2023 038)

DECISION MODIFICATIVE DM

Le 5 juillet 2022, à dix-sept heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Aubenas les Alpes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Sylvie MARTELLI, Maire. Secrétaire Monsieur Olivier TURPAULT.

Objet : Budget Commune 2023

– Décision modificative Monsieur le Maire expose qu'une décision modificative (DM) a pour objectif d'ajuster les prévisions inscrites au budget primitif (BP). Lors de l'élaboration du budget, la commune prévoit les dépenses et les recettes pour les sections de fonctionnement et d'investissement avec une estimation la plus sincère possible. Et au fur et à mesure de l'exécution, il est possible que certains postes aient été sous-estimés ou surestimés. De plus, des besoins nouveaux peuvent apparaître et nécessitent l'inscription de crédits budgétaires complémentaires. De la même manière, il convient d'intégrer les résultats constatés au compte administratif.

Dans ce contexte, la DM ajuste les prévisions et complète les crédits budgétaires en fonction des nouveaux besoins. Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur la DM du Budget Principal.

Vu le code général des collectivités territoriales

ADOpte la décision modificative toutes sections confondues, pour le Budget Principal 2023 telle que présentée dans les tableaux ci-après.

AUTORISE Monsieur le Maire Madame Sylvie MARTELLI à signer toute pièce à intervenir.

Délibération tableau ci-dessous :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

022 : - 36598.87

617 : + 15000.00

615231 : + 15000.00

6156 : + 8558.87

Total : +1960.00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

777.042 : +1960.00

DEPENSES INVESTISSEMENT :

001 : -10116.00

2131 : + 10000.00

2157.53 : + 1300.00
2158.65 : + 4337.00
2188.65 :+ 4300
2152.162 : + 40000.00
203.64 :- 55361.39

RECETTES INVESTISSEMENT :
2131.041 : - 5540.39

ANNULATION DELIBERATION ET REPRISE NOUVELLE DELIBERATION TAUX (DE 2023 039)

Délibération DE 2023 018 en date du 29 mars 2023 est annulé et remplacé par la délibération DE 2023

Taux d'imposition 2023 des taxes

Annulation délibération concernant la modification des taux 2023 pour la commune et décision de
Reconduire les taux 2022

TFB = 31,17%

TFNB = 26,36%

TH = 9,47 %

ADOPTION STATUT CASIC (DE 2023 040)

Objet : Vote des modifications des statuts du CASIC

Approuver à l'unanimité les modifications des statues telles que présenté par le CASIC.